

ABONNEMENT.

SAUMUR: En an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: En an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR: Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Mars 1884.

Chronique générale.

Qui ne connaît cette jolie facétie de Méry: « La Chasse au châtre »? Un chasseur provençal est à l'affût; un châtre se présente au bout de son fusil, essaie impudemment un terrible coup de feu, et volant de branche en branche, entraîne le chasseur à sa suite. Celui-ci franchit les Alpes, traverse le Piémont, parcourt la Lombardie, se jette dans le Milanais, toujours à la poursuite de l'oiseau insaisissable, et au milieu de perpétuelles mésaventures.

Ainsi sommes-nous menacés de faire au Tonkin. Au début, nous devions nous borner à prendre position à l'embouchure du fleuve Rouge et nous mettre à l'affût des pirates, puis nous sommes allés à Hai-Phong, puis à Hanoi; puis à Son-Tay. Nous voilà aujourd'hui à Bac-Ninh. Demain peut-être nous serons à Thai-Nguyen, à Tuen-Rwan, à Tra-Nigen; après-demain à Lang-Son ou à Laokai. Il n'y a pas de raison pour que nous ne traversions pas la Chine, le Thibet, la Mongolie, sous prétexte d'atteindre les Pavillons-Noirs.

Voilà ce que l'on se dit dans les couloirs de la Chambre, en s'interrogeant avec inquiétude sur l'importance des nouveaux sacrifices que le gouvernement réclamera bientôt sans doute au Parlement.

On se demande jusqu'où M. Jules Ferry compte nous mener. Se propose-t-on d'entamer des négociations avec la Chine? Attendra-t-on de nouveaux succès pour entrer en pourparlers avec elle? Ou bien poursuivra-t-on les hostilités jusqu'à la conquête complète non-seulement du Delta, mais encore du Tonkin?

L'article publié dans la République française est l'objet de nombreux commentaires.

« Il s'agit maintenant, dit le journal officiel de l'opportunisme, de nous assurer la

libre et complète possession de notre conquête contre toute agression venant du dehors. Il faut donc que nous occupions par des postes avancés et par de petites colonnes mobiles les routes qui conduisent en Chine. Ces routes sont au nombre de quatre: celle du littoral, qu'il nous est déjà facile de surveiller; puis (en allant de l'est à l'ouest), celle de Lang-Son; celle de Cao-Bang, qui longe le cours supérieur du Song-Cau, et enfin celle de Tuyen-Quang, qui s'éloigne peu du fleuve Rouge.

Il faut que ces villes, ces forts d'arrêt, soient entre nos mains. En les laissant en dehors de notre rayon d'action, nous exposerions nos garnisons du Delta à de perpétuels retours offensifs. En les occupant par de petits détachements que nos colonnes mobiles reliaient à Bac-Ninh et à Son-Tay, nous commanderons tout le réseau des communications dans la partie septentrionale du Tonkin, et nous pouvons dès lors considérer notre domination comme sérieusement assise dans le bassin moyen et inférieur du fleuve Rouge.

L'exécution de ce plan est peut-être devenue nécessaire, mais il est bien évident qu'en nous conduisant jusqu'à la frontière chinoise, elle nous menace d'une guerre déclarée avec la Chine, et, après la conquête, d'un contact perpétuel et immédiat avec le Céleste-Empire.

Il se pourrait que dans quelques mois nous fussions obligés de porter à 30 ou 40 mille hommes les forces de notre corps d'occupation, et de jeter une centaine de millions dans les arroyos tonkinois. Au milieu de la joie que nous cause le récent triomphe de notre vaillante armée, il est difficile de se soustraire à un pénible sentiment de préoccupation au sujet des conséquences qui peuvent résulter de la grande entreprise dans laquelle la France se trouve engagée dans l'extrême Orient.

L'ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE.

Les troupes de la garnison de Paris sont consignées aujourd'hui 18 mars.

Si tranquille que veuille paraître le gouvernement Ferry à propos des émeutes probables, sa confiance est au fond très-modérée, et il prend ses précautions.

Des mesures spéciales ont été prises pour empêcher tout désordre, notamment au Père-Lachaise, à Montparnasse, et principalement au cimetière du Nord qui doit recevoir la visite du comité et des membres du monument à élever aux fédérés sur la tombe de Delescluze.

Le ministre de la marine vient de recevoir la dépêche suivante du général Millot:

Bac-Ninh, 17 mars.

La colonne du général Brière de l'Isle arrivera très-probablement aujourd'hui ou demain à Thai-Nguyen. L'ennemi a disparu devant elle.

La colonne du général Négrier a atteint les troupes régulières chinoises près du Phu-Lang-Glan. Elle a passé la Thuhong-Giang, enlevé le fort de Phu-Lang, en perdant 3 hommes tués et quelques blessés et s'est remise à la poursuite de l'ennemi.

En outre, une heureuse nouvelle circule dans les couloirs de la Chambre. Une dépêche du Tonkin, parvenue au ministère de la marine, annonce, dit-on, que M. le général de Négrier a pu rejoindre les fuyards de Bac-Ninh et leur a infligé une défaite décisive. Tout à l'heure, ajoute-t-on, M. Jules Ferry va monter à la tribune pour communiquer à la Chambre cette nouvelle qui sera accueillie avec joie par tous les cœurs français.

Lorsqu'apparaît le drapeau victorieux de la patrie, les passions et les discordes politiques doivent faire silence; ce seul cri doit jaillir de toutes les poitrines: Vive la France!

Mais jusqu'où devra-t-on poursuivre les rebelles.

Le gouvernement a entre les mains tout un dossier composé de pièces et documents saisis à Son-Tay et fournissant la preuve

que la Chine a encouragé moralement et matériellement la résistance des Pavillons-Noirs.

La preuve de la complicité est dès maintenant assez clairement démontrée pour que la France soit en droit de réclamer une indemnité au gouvernement du Céleste-Empire.

TOUJOURS ÉCONOME!

On travaille, en ce moment, à fonder, à Maisons-Alfort, une institution pour les enfants aveugles.

Les fondateurs se sont adressés à Victor Hugo qui leur a répondu par la lettre suivante:

Monsieur,

Vous avez fondé une institution pour les enfants aveugles; je ne puis vous dire à quel point m'émeut la réalisation de cette pensée. Je vous envoie ce que j'ai de meilleur dans le cœur. Vous réussirez.

M. Victor Hugo ne s'appauvrit pas, on le voit.

La Petite République ajoute, après avoir reproduit cette lettre:

« Oui, on réussira, mais à une condition, c'est que la sympathie des bons cœurs ne soit pas stérile; c'est qu'elle se manifeste par les dons, par des offrandes, par des sacrifices d'argent. »

La feuille républicaine est évidemment honteuse pour le poète de son refus de secours.

LES BEAUTÉS DU PARLEMENTARISME.

Ceux de nos lecteurs qui veulent se rendre un compte exact des beautés du système parlementaire n'ont qu'à étudier les trois votes du Sénat relatif à la publicité des séances des Conseils municipaux:

Premier vote: Les séances seront facultativement publiques.

faire oublier vos malheurs et d'en adoucir l'amertume.

— Te lairas-tu, enfin? s'écria Laurent en saisissant brusquement le bras de son fils.

— Très-bien, très-bien, jeune homme, disait le comte.

— S'il plaît à monsieur le comte d'admettre pour marquis de Rocnoir ce petit monsieur, cela ne prouve pas qu'il le soit.

— Comment? dit Hector, étonné, bouleversé par tout ce qu'il voyait et entendait.

L'arrivée de la marquise effarée vint mettre le comble à cette situation émouvante.

— Où suis-je? disait-elle d'un air égaré. Quo vois-je?

— Votre fils! ma mère, dit Fernand en s'avançant avec empressement.

— La folle arrive bien à propos! Elle pourra confirmer le témoignage de ce jeune homme qui déraisonne autant qu'elle, fit Laurent avec ironie.

— Mon père! dit Hector en s'interposant.

— Retire-toi, tu n'es jamais fait que des sottises. Mais en ce moment la main de Fernand s'appesantissait sur l'épaule de Laurent.

— A genoux, disait-il, devant cette femme admirable que vous insultez; à genoux devant votre victime.

— Qu'entends-je? s'écria la marquise. La voix du marquis! Où est-il?

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Troisième partie.

LE MANDAT D'ARRÊT.

IV. — L'ANNEAU. (Suite)

Au milieu de ces débats, le fils de Laurent était entré dans le salon sans que sa présence fût remarquée.

Fernand continua en ces termes:

— La justice divine, pour être lente, n'en est souvent que plus redoutable.

Les hommes sont parfois, même dans leur iniquité, les instruments de sa vengeance. Des nobles avaient oublié Celui qui est la source de toutes les richesses; ils furent chassés de leurs domaines; les jouissances impies du palais de Louis XVI firent place à l'échafaud; des prêtres eux-mêmes ne s'étant pas toujours souvenus qu'ils sont les ministres de Dieu, ayant fléchi devant la royauté, le peuple, instrument coupable de la

justice divine, enveloppa dans sa colère la couronne et la mitre.

Après huit ans de tourmente révolutionnaire, le soleil de la vraie liberté s'est enfin levé sur la France. Il n'y a plus ni serfs en courroux, ni nobles proscrits, ni échafaud, ni trône. La liberté purifiée va s'unir à la religion, car la France entière, noyée dans le sang de ses enfants, a enfin retrouvé sa force pour applaudir lorsqu'on a écrasé le monstre de la Terreur.

Soudain la salle retentit des applaudissements répétés d'Hector.

— Très-bien, très-bien, disait-il. Quel beau discours!

Vous avez dû énormément étudier, monsieur, pour parler aussi savamment. Vous ne vous êtes pas contenté, comme moi, d'user, sur les bancs du collège, vos culottes d'abord et vos pantalons ensuite.

Monsieur!

Mille pardons de vous avoir interrompu; mais, dans mon admiration, je...

Te lairas-tu? dit brutalement Laurent à son fils.

— Et pourquoi, mon père?

— Son père! s'exclama Fernand.

— Tu n'as jamais su parler ou te taire à propos, fit Laurent.

— Ah! je comprends, mon père. C'est une

semonce que vous vous empressiez de m'adresser; c'est une comparaison que vous voulez faire. Le savoir de monsieur devrait me faire rougir, n'est-ce pas?

Aujourd'hui toute semonce est inutile. Je regrette de ne pouvoir m'exprimer aussi savamment que monsieur. Je vous promets bien sincèrement que je vais m'efforcer de marcher sur ses traces et me rendre digne de lui.

— Il s'agit bien d'instruction, vraiment.

— De quoi s'agit-il donc?

La colère empreinte sur la figure de M. Laurent, s'empressa de dire la comtesse, ne vous indique-t-elle pas assez qu'il est vivement contrarié des pensées exprimées par M. le marquis Fernand de Rocnoir?

— Le marquis de Rocnoir!

— Qui ressuscite bien à propos, en vérité, ajouta Laurent.

Aurais-je l'avantage, monsieur, dit Hector en s'avançant affectueusement vers Fernand, d'avoir quelque place dans vos souvenirs?

J'aime à reporter mes pensées vers les premières années de ma vie, répondit Fernand. Nos parents encourageaient nos jeux et veillaient sur nos pas, dans les allées séculaires, en face du château dont je n'aperçois plus que les ruines, qui ne ressemblent que trop à mes espérances.

— Nous nous efforcerons, monsieur, de vous

Deuxième vote : Les séances ne seront jamais publiques.

Troisième vote : Les séances seront toujours publiques, de par la loi.

Ce troisième vote, définitif, a eu lieu il y a huit jours, à la majorité prétendue de deux voix.

Relevons ce détail, d'après l'Officiel :

Nombre de votants.....	258
Majorité absolue.....	130
Pour.....	130
Contre.....	128

Le Sénat a manifesté une vive surprise, disent les reporters, et franchement il y avait de quoi.

Mais ce n'est pas tout ! Voici que vendredi, au début de la séance, MM. Ancel, le général Arnaudeau et Lucien Brun déclarent qu'ils ont été portés à tort comme s'étant abstenus, alors qu'ils avaient voté contre le projet.

Et c'est ainsi que cette loi, qui reste définitivement acquise, aux termes du règlement, a été adoptée par une minorité d'une voix, c'est-à-dire par 130 voix contre 131.

Résultat encore plus extraordinaire que celui du vote à une voix de majorité de la République elle-même.

Comprendra-t-on, à la fin, tout ce qu'un tel système a d'absurde et d'odieux ?

Est-il possible de laisser ainsi la souveraineté, la souveraineté absolue, à une réunion de 500 ou 600 individus, dont la plupart n'ont fait aucune étude préalable, lèvent la main en aveugles, sans discipline, sans discernement, et perdent absolument la tête au milieu de cette succession d'amendements et de contre-amendements ?

Est-il possible d'abandonner un pays à toutes les agitations parlementaires, et de livrer la sécurité du commerce, le repos industriel et la protection de l'agriculture à cette cohue de députés et de sénateurs dont l'immense majorité est prise parmi les médiocrités, grâce aux vices de notre système électoral ?

Est-il possible d'admettre que la voix, l'unique voix de quelque député perdu dans un des centres puisse imposer à la France une forme de gouvernement ?

Est-il possible d'admettre que l'erreur d'un secrétaire, comptant pour abstentions des votes hostiles, soit la source d'une loi aussi grave que celle de la publicité des séances municipales ?

Est-il possible d'admettre enfin que le nombre soit tout, que la majorité, même d'une voix, soit la règle pour un pays, et que l'administration, les finances, l'armée, la marine, la diplomatie, la vie même d'une nation comme la France soient liées aux votes d'un Parlement ?

On nous dit : C'est le système anglais ! Erreur profonde.

Avec le régime anglais, appuyé sur la Constitution et les traditions du pays, ce sont les capacités qui gouvernent avec le con-

cours et l'action, beaucoup plus actifs qu'on ne le croit, de la Reine ou du Roi.

Avec le régime français, ce sont les médiocrités et souvent les nullités qui émergent et qui règnent.

LE SACRILÈGE DE MÉNESPLET.

M. l'abbé Audonnet, curé de Ménesplet (Dordogne), ayant été condamné à quatre jours de prison pour avoir protesté en chaire contre la conduite des instituteurs qui imposent à leurs élèves les manuels Paul Bert et Compayré, avait fait sa peine et rentrait à son presbytère, quand il vit la majeure partie de ses paroissiens venir le féliciter et lui faire fête. Ils avaient préparé une manifestation en l'honneur de leur curé et sonnaient les cloches à son retour.

Le maire du pays, un certain Dumont, ennemi du curé, se trouva scandalisé de tout ce bruit, envahit l'église avec des gendarmes et fit empoigner les jeunes gens montés dans le clocher.

Cette manifestation devait entraîner une mesure très-grave et très-juste de l'Ordinaire.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier de la Dordogne* :

« Une grave mesure vient d'être prise par M. l'évêque de l'endroit de la petite église de Ménesplet, théâtre des scènes scandaleuses que nous avons racontées.

« Depuis quelques jours, la population de Ménesplet était surexcitée, anxieuse, comme dans l'attente d'un malheur ; des bruits avaient circulé d'interdiction de l'église, de retrait du curé... Dimanche matin, en effet, à l'issue de la messe, M. l'abbé Parrot, curé-doyen de Monpont, montait en chaire dans l'église de Ménesplet, et donnait lecture à la population, accourue presque tout entière, d'une ordonnance épiscopale interdisant l'église pour 15 jours.

« On devine la consternation produite sur tout le monde par l'annonce de cette mesure. M. l'abbé Parrot, pâle et la voix étranglée par l'émotion, explique ensuite aux fidèles les principales conséquences de l'interdiction qui pèse sur l'église.

« M. l'abbé Audonnet, en disant sa messe, a consommé les Saintes-Espèces, de sorte qu'en ce moment le Saint-Sacrement n'est plus dans l'église ; tout à l'heure on va dépouiller l'autel de ses ornements et on laissera la porte du Tabernacle ouverte comme cela se pratique dans toutes les églises le jour du Vendredi-Saint. A dater de ce moment, les cloches resteront silencieuses, les portes de l'église seront fermées et ne s'ouvriront sous aucun prétexte jusqu'au jour de la réconciliation de l'église.

« Si, pendant ce laps de temps, un enfant vient à naître, on le présentera au baptême dans l'église la plus rapprochée du lieu de la naissance. S'il y a un malade à administrer, M. le curé, ou le confrère qui le remplacera en cas d'absence, ira chercher le viatique dans la paroisse prochaine. Si un décès se produit, comme on ne peut plus, de 15 jours, célébrer d'obsèques religieuses.

le mort sera porté directement au cimetière, sans l'assistance du prêtre, à moins que la famille ne préfère le faire inhumer dans une paroisse étrangère...

« Lorsque M. Parrot est descendu de chaire et pendant qu'on accomplissait la lugubre cérémonie du dépouillement de l'autel, la plupart des assistants pleuraient à chaudes larmes, les autres avaient l'air atterrés ; au moment de fermer les portes de l'église, des femmes se cramponnaient à leurs chaises, suppliant qu'on leur laissât le temps de faire une dernière prière. On a pu enfin faire évacuer l'église, les portes en ont été fermées et les clefs remises à M. l'abbé Audonnet. »

D'après certains journaux, M. Brugère, député républicain de la Dordogne, aurait sollicité de M. Noiret, sous-secrétaire d'Etat à la justice et aux cultes, des mesures rigoureuses contre M. l'évêque de Périgueux, menaçant, dans le cas où il ne serait pas fait droit à sa requête, de questionner le gouvernement du haut de la tribune.

M. Noiret aurait répondu qu'il ne pouvait prendre aucune mesure contre M. Dabert, mais qu'il allait mander à Paris le vénérable évêque.

En mettant l'interdit sur une église victime d'une profanation républicaine, M. l'évêque de Périgueux a agi dans la plénitude de ses droits et de ses devoirs épiscopaux. Il ne doit compte de sa conduite ni à M. Noiret, ni à M. Martin-Feuillée.

ÉTRANGER

UNE CONSPIRATION MILITAIRE A MADRID.

Le gouvernement espagnol vient de couper court à une tentative de soulèvement militaire qui se préparait depuis quelque temps.

Voici la dépêche qui ont apporté à Paris la nouvelle de la conspiration et des arrestations qui l'ont empêché d'éclater :

« Madrid, le 16 mars.

« Les journaux assurent que l'on vient de découvrir à Madrid une conspiration militaire.

« 2 généraux, 4 officiers de cavalerie et 18 sous-officiers ont été arrêtés la nuit dernière.

« Madrid, 16 mars.

« Tous les journaux croient que la conspiration militaire qui a été découverte ici la nuit dernière avait un caractère essentiellement républicain.

« Le groupe des conspirateurs a été surpris et arrêté dans un appartement non loué, situé à l'extrémité de la ville.

« Quelques civils ont été aussi arrêtés. »

REVUE FINANCIÈRE.

Le marché n'a pas été trop mauvais pendant la huitaine écoulée. On s'était préoccupé des affaires du Tonkin ; Bac-Ninh prise, on croyait et espérait que cette expédition si ruineuse serait enfin terminée, maintenant que la victoire tant souhaitée est

remportée, on se demande combien de millions devra coûter à notre budget le protectorat que nous exercerons sur ces pays conquis. La situation financière alors se présente à l'esprit de tous avec ses déficits et ses embarras, les capitaux timides se retirent, la cote qui était si élevée avant-hier retombe à peu de chose près au niveau de la semaine précédente.

Aussi le 3 0/0 n'a-t-il gagné que 7 centimes à 76.47 ; l'amortissable 8 centimes à 77.40 ; le nouveau, 3 centimes à 76.60 ; seul, le 4 1/2 0/0 a été poussé de 30 centimes à 106.40.

Les Sociétés de crédit manifestent des dispositions satisfaisantes, il faudrait bien peu de chose pour que de son côté, la confiance revenant, de nouvelles affaires soient présentées au public.

L'action du Crédit Foncier a été très-soutenue. Le cours de 1,240 tour à tour reconquis et reperdu a enfin été conservé en clôture. Le 3 avril prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle, les actionnaires ont déjà en mains le rapport qui sera lu par M. le gouverneur à cette réunion. Les résultats acquis sont satisfaisants et dépassent toute prévision.

Les Obligations Foncières rencontrent un excellent accueil dans le public de l'épargne. On a fait 447, en hausse de 2 fr., sur les Obligations 1879. Celles de 1883, qui restaient à 341 sont aujourd'hui très-demandées à 344 — hausse 3 fr. Sur les Obligations Communales 1879, on s'est rapidement élevé sous l'influence des demandes de 439 à 443.75.

Da tous côtés on a offert les actions de la Banque de France à 5,130 et 5,150 ; le temps des grosses opérations sur ces titres est bien fini. On sont les fameux cours de 8,000 fr. préchés par certains personnages amis de la maison.

Les titres du Crédit Lyonnais sont très-offerts à 550 ; il y a de nombreuses ventes. De tous côtés on commence à observer de près l'attitude de cette Société, on cherche également à percer sa véritable situation qui n'est pas des plus solides.

La Société des Dépôts et Comptes-courants ne se maintient que grâce aux combinaisons plus ou moins savantes de sa direction. Il faudrait bien peu de chose pour faire évanouir le soi-disant prestige dont cette Société semble jouir. Les porteurs de titres des chemins de fer d'Orléans à Châlons n'auraient qu'un mot à dire encore, et elle finirait comme tant d'autres *ejus farinae*.

Les actions de la Société du Printemps continuent à attirer des demandes. C'est un placement de premier ordre que les capitalistes ont intérêt à effectuer en ce moment.

On prévoit une hausse importante. L'assemblée générale des actionnaires du Canal de Suez qui a eu lieu le 12 courant, a ratifié par son vote les conventions qu'avait signées M. F. de Lesseps avec les armateurs anglais, les malentendus qu'avait essayés de consolider un groupe mal intentionné ont été promptement dissipés, l'accord entre les actionnaires et leur illustre président est complet.

Les chemins ont été assez calmes. On a offert à 1,700 l'action du Nord. L'Orléans a été moins soutenu à 1,312 au lieu de 1,322, cours de la précédente semaine.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons annoncé hier la mort si inattendue de M^{me} la vicomtesse de Gaigneron, décédée à Paris dans la nuit de jeudi.

Ses obsèques ont eu lieu, hier lundi, dans l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Le deuil était conduit par le vicomte de Gaigneron, le comte Urbain de Maillet, les comtes Robert et Adolphe de Sainte-Marie, le général comte d'Estampes, les comtes Charles et Théophile de Bremond d'Arès, ses fils, gendre, frères et beaux-frères.

nie presque céleste.

L'arrivée d'Hector Laurent, qui demandait la comtesse, vint troubler les idées poétiques de de Fernand.

— Pourrais-je avoir l'honneur d'être reçu par M^{me} la comtesse ? demanda Hector Laurent.

— Ma mère n'est pas ici, répondit Jules, elle est à Tours.

— Je le regrette vivement. Je désirerais l'entretenir de choses sérieuses.

— La gravité de l'ambassadeur, répondit Jules en souriant avec bienveillance, nous répond de l'importance de la négociation.

— Je n'ai jamais cru qu'il fût nécessaire d'avoir une mine rébarbative pour traiter des questions épineuses. J'aime une figure souriante au milieu des dangers. Qui sourit avant la bataille, a le cœur au-dessus d'une défaite.

— Mais c'est un héros que nous avons devant nous.

— Riez, riez, je ne m'en offense pas. C'est mon arme ordinaire contre les soucis de la vie. Voyez en ce moment l'ennui dans lequel je me trouve et jugez-en.

« J'ai revu hier M. Fernand avec bonheur, je ne lui ai pas caché mon admiration. Eh bien ! mon père se répand en menaces contre vous tous.

« Je suis partisan de la paix et je vois la guerre à nos portes... Et quels sont les ennemis ? Des per-

« D'où viennent ces cris ?... On attaque le château... Des flammes... Fuyons.

— Infâme ! s'écria Fernand en saisissant son épée, voilà ton œuvre. A genoux.

— Monsieur le marquis ! dit Hector en couvrant son père et en jetant sur Fernand un regard suppliant.

Laurent saisit ce moment pour s'esquiver en lançant cette menace :

— Vous n'attendrez pas longtemps les effets de ma vengeance, qui retombera sur vous tous.

V. — SOUVENIRS.

Le comte et la comtesse de Villefort, frappés de la ressemblance de Fernand avec le marquis, et des détails qu'il leur avait donnés en remettant l'anneau brisé, ne doutaient pas de son identité. Cependant ils voulurent s'entourer de toutes les lumières possibles sur un sujet aussi délicat. Ils mandèrent le père Nicolas, qui raconta de sa voix chevrotante, dans les plus petits détails, ce que nous savons déjà de l'attaque du château, de la fuite du marquis par un souterrain, du dépôt qu'il lui avait fait de son fils, avec mission de l'éloigner au plus tôt de Rocnoir, pour éviter les recherches de Laurent le traître ; il termina par le départ du marquis pour la Vendée.

Mais là se bornaient les renseignements qu'il pouvait ou voulait donner sur le marquis. Il ne

produisit qu'une seule lettre, écrite de la Vendée, par laquelle M. de Rocnoir lui annonçait son arrivée et lui recommandait de bien veiller sur son fils, en lui rappelant que le meilleur moyen de le soustraire aux recherches, c'était de le confondre avec les enfants du peuple.

— Mon gars, ajouta le père Nicolas, venait de perdre son plus jeune fils que j'élevais à Rocnoir. Le descendant de nos maîtres alla prendre place à son modeste foyer. Le dévouement et le respect tinrent lieu de l'affection paternelle.

— Mais où est la lettre dont vous parliez tout à l'heure ? demanda la comtesse.

— Prévoyant dans quel but vous me faisiez appeler, Madame, je l'ai apportée.

« La voici.

La comtesse, après avoir lu attentivement cette lettre, ne pouvait plus éprouver aucun doute. Elle félicita vivement le père Nicolas sur son dévouement. Mais il lui donna naïvement cette réponse sublime :

— Je ne mérite pas vos félicitations, Madame ; je n'ai accompli que mon devoir.

— Il en est si peu, répondit-elle, qui accomplissent leur devoir jusqu'au bout !

— Parce que le nombre des traîtres est grand, ils ne sont pas moins traîtres, Madame. Les règles de la vertu ne varient pas, qu'on soit au milieu des criminels ou des prédestinés.

La belle âme du vieux Nicolas se dévoilait tout entière dans ces deux réponses.....

Tout semblait concourir au prompt rétablissement de Jules de Villefort. Il venait de revoir son ami, que depuis un mois il croyait mort et pleurait. Il le revoyait choyé par ses parents et orné d'une couronne de marquis, qui flatta même les cœurs les plus simples et les plus généreux.

Néanmoins, soit pressentiment, soit faiblesse humaine qui ne sait jamais jouir entièrement du bonheur, il était inquiet. Assis auprès de Fernand, il lui exprimait les craintes que lui inspirait Laurent.

— Les menaces de Laurent sont impuissantes, maintenant que toute son infamie est dévoilée, répondait Fernand.

— Cet homme est si méchant !

— Chassons ces pénibles préoccupations, pour ne penser qu'au bonheur de nous revoir.

— Le bonheur sans mélange n'existe pas, hélas !

— Notre malheur a été si grand que l'adversité elle-même a dû être épouvanée.

Réjouissons-nous. La nature entière nous y convie : le parfum des fleurs, que nous apporte le doux zéphyr, la brise légère caressant les feuilles des arbres et les faisant gracieusement onduler ; les doux accents des oiseaux, formant une harmo-

Toute la haute société parisienne s'était réunie autour de la famille de M^{me} de Gai-gueron. Dans l'assistance, on remarquait : comte de Pontevès, comte de Cibrias, prince de la Tour d'Auvergne, marquis de Pleu-de la Tour, comte de Brissac, vicomte Martin, comte Fernand de Brissac, vicomte Guy de Bremond d'Ars, marquis de Monteynard, comte Pozzo di Borgo, comte Antoine de Gontaut, comte de Chabannes, comte Armand de Maillé, comte Henri de Beaufort, baron de Cambrai, comte de Divonne, baron d'Honolstein, marquis de Rosambo, comte de Jarnac, comte Pierre de Damas, comte Henri de Maillé, marquis de Dampierre, prince de Montbolon, vicomte de Merlemont, comte de Marolles, comte de Kergorlay, comte d'Agoult, marquis de Chantérac, marquis d'Estampes, etc., etc.

Rappels que le père de la défunte, M. de Sainte-Marie d'Agneaux fut du nombre des officiers dévoués à la branche aînée qui brisèrent leur épée en 1830. Sa mère était née d'Estampes.

Le jeune Leroy, âgé de 6 ans, avec d'autres camarades de son âge, s'amusaient avant-hier sur le bord de la Loire. Dans ses ébats, le pied lui manqua sur les pierres de la cale et il a glissé dans l'eau. Le courant l'entraîna rapidement et il courait le plus grand danger. Heureusement un de nos jeunes concitoyens en permission à Saumur, M. Meyer, et un cavalier de manège se sont portés à son secours : l'enfant a été saisi par le bras au moment où il allait disparaître sous un bateau à laver.

Le petit Leroy était sans connaissance ; des frictions vigoureuses et prolongées ont pu le ramener à la vie. Cette leçon lui servira-t-elle, ainsi qu'à ses camarades qui se tiennent toujours au bord de l'eau ?

Ecole de Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Modification au tableau de service en raison des courses de Verrie.

Dimanche 23 mars, Tir à 200 mètres à Terrefort, de 4 heures 1/2 à 4 heures du soir.

Dimanche 30 mars, Tir réduit aux Récollets, de 4 heures à 3 heures du soir.

M. BENOIST PERDU.

Le *Patriote* reproduit la note de l'Anjou annonçant que M. Benoist a été vu à la gare d'Angers le 4^e mars ; puis il ajoute :

« Une personne, en qui nous avons toute confiance, nous assure avoir vu M. Benoist le même jour vers midi.

« En quittant son domicile parisien, le vendredi 29 février, M. Benoist se serait donc dirigé sur Angers où sa trace aurait définitivement été perdue.

« Sa famille, qui est dans une cruelle inquiétude, ne sait rien encore. »

L'Union de l'Ouest fait cette réflexion assez juste :

« Peut-être M. Benoist allait-il à Nantes ou Saint-Nazaire. Mais voilà l'inconvénient des billets de circulation perpétuels à l'usage de MM. les députés. Comme M. Benoist n'avait pas de billet à prendre au départ, nul ne sait à quel station il voulait descendre. »

THEATRE. — Ce soir mardi, au Grand-Théâtre d'Angers, la *Juive*, grand opéra en 5 actes, musique d'Halévy, pour les représentations de M. Moreau, fort ténor, avec le concours de M^{lle} Delprato, forte chanteuse, et M^{lle} Poitevin, chanteuse légère.

Nous croyons savoir que la *Juive* sera représentée lundi prochain 24 mars à Saumur, pour l'avant-clôture de la saison théâtrale.

Beaucoup de personnes refusent d'accepter les pièces de cinq francs suisses parce qu'elles portent la femme assise des pièces de deux francs et de un franc.

Nous croyons que c'est une erreur.

D'abord, il n'existe pas de pièces de 5 fr. suisses portant une femme debout. C'est une preuve certaine qu'elles ont cours légal, puisque la Suisse a une convention monétaire avec la France. Les seules pièces démonétisées en Suisse sont les pièces de 2 fr. et de 4 fr. avec la femme assise.

Dans l'intérêt du commerce, il serait bon que cette question fût élucidée.

TRAMWAYS D'ANGERS.

On lit dans le *Postillon* :

« Dans la séance de vendredi, le Conseil municipal a été saisi de la question des tramways qui languit depuis si longtemps.

« Nous croyons qu'enfin la solution est arrivée.

« Un arrangement est intervenu entre l'Administration municipale et une Compagnie belge autrefois, française aujourd'hui.

« Si l'Administration supérieure veut bien maintenant y mettre quelque activité, nous avons l'espoir de voir les travaux commencer d'ici le mois de mai.

« Cette solution, croyons-nous, sera accueillie avec faveur par nos concitoyens d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Trélazé. »

Ce n'est pas la première fois, dit l'*Union de l'Ouest*, que pareille concession est faite ; il faut donc attendre, avant de fonder quelque espoir sur cette nouvelle tentative.

TOURS.

Il paraît que tout ne va pas comme il faut dans la question du lycée de filles. L'*Union libérale* nous apprend que cinq conseillers municipaux de Tours, MM. Neveu, Pimbert, Patry, Poirier et Plumerel, ont, au cours de la séance de jeudi, donné leur démission.

Le prétexte de la résolution prise par ces cinq conseillers a été la discussion soulevée dans le conseil au sujet de l'établissement immédiat d'un lycée de filles dans la ville de Tours.

LES 2,500 ROUES DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS. — Le patriotisme peut encore aller

comme sur des roulettes. Notre bonne compagnie d'Orléans se trouve avoir 2,500 roues montées à commander. Elle les met en adjudication, et son conseil d'administration a décidé que les usines françaises seraient seules admises à concourir. A la bonne heure ! On voit que les trains de cette Compagnie passent devant la statue de Jeanne d'Arc.

On dit, pour compléter la chose, que la Compagnie va mettre en adjudication, dans les mêmes conditions, une commande de 2,000 wagons. Compliments réitérés et anticipés.

HORTICULTURE.

LES SEMIS. — Mettre des graines en terre, cela paraît bien simple, et cependant c'est plus difficile que le commun des amateurs le croit. Si l'on veut obtenir un bon produit, il faut que le travail soit fait avec discernement : car il ne suffit pas de répandre de la graine sur la terre, puis de la recouvrir ; encore faut-il bien se pénétrer de cette idée qu'une graine profondément enfoncée ne lève pas, qu'une graine enterrée au-dessous d'une certaine quantité de terre ne donne qu'une plante rachitique. Or, comme on sème pour récolter, on fera bien de suivre les judicieux conseils que M. Chauré nous donne dans le *Moniteur d'horticulture* :

« Dans les terres sèches, légères, sableuses, on devra recouvrir les graines d'environ trois fois leur grosseur ; dans les terres fortes, en les recouvrira un peu moins, puisque le germe aura plus de difficulté à les traverser et aussi parce que la terre s'échauffant moins vite que la terre légère, les graines lèveront moins vite aussi et, par ce fait, risqueront de pourrir ; si, dans les terres fortes, on peut recouvrir les semis de terre ou de sable de rivière, on devra moins les enterrer et on en obtiendra de très-bons résultats ; ceci est dit d'abord pour les grosses graines de pleine terre, telles que fèves, haricots, pois, lentilles, capucines, pois de senteur, liserons, etc.

« Pour les graines plus fines, qu'on sème sur couche et même en pleine terre, nous ajouterons qu'il est bon de tasser un peu le sol et de bien le niveler, soit avec le rouleau, soit avec la pelle ; ensuite, on l'arrosera abondamment, puis on sèmera et on recouvrira les semis ; mais très-peu, comme nous venons de le dire ; pour cette couverture, on doit employer du terreau sableux bien tamisé et d'autant plus fin que les graines seront fines elles-mêmes.

« En prenant les précautions que nous indiquons, on pourra semer clair, car toutes les graines lèveront si elles sont bonnes. »

CONSEILS ET RECETTES.

Si vous vous brûlez, appliquez sur les surfaces atteintes, au moyen de compresses fines ou de plumasseaux de charpie, le liniment suivant :

— C'est l'enfer qui l'envoie à sa perte ! s'écria celui-ci, après quelques instants de réflexion. Un petit éboulement habilement préparé nous en délivrera à jamais.

« Tu te vengeras aussi, Scévola, de la comtesse que tu détestes, et nous échapperons à Fernand de Rocnoir, qui pour nous est un danger permanent.

(A suivre.) J. GONDROY DU JARDINET.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEOFROY.

Sommaire du n° 168 (samedi 15 mars 1884) :

Histoire d'un bossu, par Prabonnaud. — Courrier des enfants : L'exposition sous-marine, par A. Brébion. — Anecdote. — Le cœur des bêtes : La poule, par Felbert Dumontel. — Tablettes musicales : Le piano, par Célanie Carissan. — Origine des dictons et locutions proverbiales : Croquer le marmot, par M. Nicolle. — Les métamorphoses de la betterave, par M. Melchior. — Le grand défaut de Lise, par Mélanie Bourotte. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Prime. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Créosote 15 gouttes.
Charbon animal 4 gramme.
Alcool rectifié 2 —
Onguent de spermaceti 30 —

C'est un des bons remèdes à employer en pareil cas.

Pour laver des foulards blancs ou de couleur, servez-vous d'eau de pluie ou de rivière, tiède ; à défaut de l'une ou de l'autre, d'eau retournée, qui aura bouilli, avec addition d'un gramme de carbonate. Ajoutez-y quelques gouttes de vinaigre, usez de savon de Marseille ; rincez bien, repassez mouillé.

Certaines personnes croient que les oiseaux n'avalent ces petites pierres, que l'on trouve dans leur gésier, que par glotonnerie, ou parce qu'ils ont le sens du goût si peu développé qu'ils les confondent avec leurs aliments. C'est une erreur : ces fragments minéraux que l'oiseau ingurgite lui sont indispensables pour l'utilisation de la nourriture. Les grains, par exemple, absorbés par une poule, arrivent dans le gésier déjà ramollis, mais intacts. C'est là, qu'à défaut de mastication antérieure, la trituration se fait. Le gésier a la faculté de se contracter et les grains mis en contact avec les pierres se trouvent heurtés, serrés, déchirés, broyés par les cailloux et le sable du gésier ; bientôt, ils sont suffisamment divisés pour passer dans les intestins et être digérés.

C'est pourquoi on recommande de laisser à la disposition de la volaille les matériaux qui lui sont nécessaires pour reconstituer cet approvisionnement qui s'use et se décompose à la longue et remplit chez elle le même rôle que les dents chez les mammifères. Sans cette précaution, les digestions sont difficiles et des maladies d'intestins se déclarent dans les basses-cours, amènent des épizooties dont on ne soupçonne pas la cause. (Le Paysan.)

Recettes contre la gelée des arbres en fleurs.

Un jardinier flamand, installé au faubourg Saint-Antoine, sauva ses pêchers en fleur, après une gelée de nuit, en les arrosant avant le lever du soleil.

Au Chartreux, on a fait un essai au moyen de cordes qui enlacaient les branches d'arbre et venaient plonger par leur extrémité dans une cloche à jardin pleine d'eau. Ni l'arbre ni l'eau de la cloche ne furent gelés.

Le même expérimentateur préserva de la gelée, au village de Franconville, des arbres en plein vent, en mettant au centre de la naissance des branches, du fumier humide dont la surface gelait et l'arbre point.

Cela se comprend.

« Je ne sais réellement comment vous remercier pour m'avoir sauvé (je puis le dire) des maux dont je souffrais depuis longtemps. Il me prenait souvent des maux de côté à ne pas pouvoir respirer, de la manque d'appétit et affaiblissement général. Huit jours après avoir pris vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), mes forces sont revenues, et je puis, grâce à vous, recommencer mes tournées. Aussi, c'est avec plaisir et reconnaissance que je recommanderai partout vos Pilules Suisses.

J. GONZAVER,
Fournitures d'horlogerie, faub. St-Martin, Paris.

A. Hertzog, Pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTE MUSICALE

MUGUET et MYOSOTIS

Marzúrka brillante pour piano, PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 Mars 1884.

Versements de 96 déposants (11 nouveaux), 25,535 fr. 25.
Remboursements, 19,029 fr. 74 c.

GOITRE ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont RADICALEMENT GUÉRIS par le véritable SIROP de BOCHET iodé et la POMMADE RÉSOLOUTIVE de BERTRAND AÎNÉ. 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons de Sirop 2.50, 5 francs. POMMADE 2 fr. 50 : franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND AÎNÉ, HANTZER, successeur, place Bellecour, 21, Lyon. Dépôt à Saumur : pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

sonnes que leur mérite et leur naissance me rendent chères.
« Voilà ce que je venais dire à M^{me} la comtesse, en la priant de bien vouloir concilier toutes ces choses inconciliables pour moi.
« Veuillez être mes interprètes auprès d'elle et m'excuser d'avoir troublé votre entretien.
Quelques instants après, Hector avait disparu en chantonnant.
— Il ne sera jamais sérieux, fit Jules.
— Mais il a bon cœur, reprit Fernand.
Quelques instants après cette conversation, Fernand, étant rentré au château avec Jules, entraivrait une porte et écoutait avec anxiété.
— Elle n'a pas reposé cette nuit ; pauvre mère !... La lassitude l'a emporté... Entendez-vous, Jules, sa respiration oppressée ?
— On aurait dit, cependant, hier, que la secousse était favorable et que votre présence faisait du bien à votre mère.
— Qu'entends-je ?
— Votre mère s'avance vers nous.
En effet, la marquise, échevelée, apparut bientôt sur le seuil de la porte.
— Où est le marquis, demanda-t-elle d'un œil hagard ?... Entendez-vous leurs cris ?... Fuyons.
— Tranquillisez-vous, ma mère. Nous sommes seuls ici.
— Ma mère ! ma mère ! qui m'appelle ?

— Votre fils, votre Fernand !
La marquise, saisissant Fernand, voulut l'emporter dans un élan convulsif.
— Fuyons, s'écria-t-elle... Retirez-vous, méchante créature, ajouta-t-elle, en repoussant Jules, qui voulait la calmer.
— C'est Jules, fit Fernand avec une affectueuse anxiété.
— Jules ! répéta la marquise d'un air égaré.
— Ne me reconnaissez-vous ? Avez-vous oublié votre Fernand ?
— Fernand ! Jules !
La surexcitation était passée et la vigueur aussi ; la marquise retomba affaissée sur elle-même.
Ce fut en vain que Fernand et Jules s'efforcèrent de rappeler la marquise à la vie intellectuelle.
Pendant plusieurs jours, Fernand ne quitta pas le chevet de sa mère. Il souffrait de ne pouvoir lui faire comprendre combien il était heureux de la revoir.
La tristesse s'empara de lui et réagit sur sa santé. Le médecin déclara qu'à tout prix il fallait s'efforcer de le distraire.
Jules, informé du danger que courait son ami, ne tarda pas à proposer une excursion dans les mines que le comte de Villefort possédait dans la petite ville de Wellin.
A peine l'excursion fut-elle résolue que Scévola en instruisit Laurent.

— C'est l'enfer qui l'envoie à sa perte ! s'écria celui-ci, après quelques instants de réflexion. Un petit éboulement habilement préparé nous en délivrera à jamais.
« Tu te vengeras aussi, Scévola, de la comtesse que tu détestes, et nous échapperons à Fernand de Rocnoir, qui pour nous est un danger permanent.
(A suivre.) J. GONDROY DU JARDINET.

Marché de Saumur du 15 Mars

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18 25	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	76	—	—
Halle, moy. n.	18 11	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	— Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45 à 50	—
Fèves	75	Amandes . . .	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . . .	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	42	—	—
Chenevis	50	—	38	—	—
Farine, culas.	157	—	35	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à 210
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 110
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{re} id.	100 à 110
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à 95
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re} id.	100 à 110
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à 95
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re} id.	90 à 100
Id. 1883, 2 ^e id.	80 à 90
La Vienne, 1883, 1 ^{re} id.	60 à 65
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1883, 1 ^{re} id.	140 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	120 à 130
Champigny, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à 210
Id. 1883, 2 ^e id.	170 à 180
Id. 1883, 3 ^e id.	150 à 160
Id. 1883, 4 ^e id.	130 à 140
Varrains, 1883, 1 ^{re} id.	120 à 130
Varrains, 1883, 2 ^e id.	100 à 110
Bourgueil, 1883, 1 ^{re} qualité	150 à 160
Id. 1883, 2 ^e id.	130 à 140
Id. 1883, 3 ^e id.	110 à 120
Id. 1883, 4 ^e id.	90 à 100
Restigné, 1883, 1 ^{re} id.	135 à 145
Id. 1883, 2 ^e id.	120 à 130
Chinon, 1883, 1 ^{re} id.	130 à 140
Id. 1883, 2 ^e id.	110 à 120
Id. 1883, 3 ^e id.	90 à 100
Id. 1883, 4 ^e id.	70 à 80

BIBLIOGRAPHIE

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 mars :

TEXTE. — Tagliapini, tailleur du seizième siècle. — Un Timide (suite), par M. A. Bachelin. — Les anciens Hôtels de Nantes. — Godief Derk, nouvelle, par M. J. Girardin. — Image de trois croyances, par Jean Reynaud. — Les Pétrils et les Albatros, par M. E. Oustalet. — Se souvenir, par M. E. Noël. — Les Inscriptions de la tour Beauchamp, à Londres, par M. Molinier. — Principaux faits astronomiques de l'année 1884, par M. Camille Flammarion. — Si la Terre s'arrêtait.

GRAVURES. — Portrait d'un tailleur du seizième siècle, par Giambattista Moroni (Galerie nationale de Londres). — Intérieur d'une cour, à Nantes. — Les Priens. — Inscriptions de la Tour de Londres (3 gravures). — Étui à aiguilles en bronze, époque gauloise.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr. ; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerra de la Révolution et du premier Empire, 15 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. Le Vasseur, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 15 mars 1884.

Chronique parisienne, par Alceste.
Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
Autour du monde: Le port de Hull, 1 gravure, par J. Roy.

Les Voleurs volés, 8 gravures.
La brèche de Roland, 2 gravures, par Paul Perret.
Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
Courrier théâtral, par Gabriel Lévassier.
Sphinxiana.
Bibliographie, par Ferguson.
La Semaine financière, par J. Bellefrud.
Abonnement : Un an, 18 fr.
Librairie H. Oudin, 31, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mercredi 19 mars 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 35,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la faillite du sieur JOUANDOU, ancien maître d'hôtel.

Il sera vendu :

Porte-cannes, parapluies et manteaux, fauteuil Voltaire, commode, chaises, tables, garnitures de croisée, tapis de pied, très-belle petite pendule Louis XIV, comptoir avec moulin à café;

Lits de fer, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, draps, nappes, serviettes, tabliers, rideaux, coupons de toile; Grande quantité de bouteilles de liqueurs, telles que chartreuse, curaçao, kirsch, etc., bouteilles d'eau de Vichy, Saint-Galmier, Royat, Vals, etc.; Une baignoire en cuivre, 20 caisses lauriers et arbustes.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon;

Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A CÉDER DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (150)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^e DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

A CÉDER

PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE ET DÉBIT DE VIN.

S'adresser au bureau du journal.

FOURRAGES

A VENDRE

S'adresser à M^e DELAUNAY, huissier, 62, quai de Limoges. (166)

ON DEMANDE un domestique, maison BRUNET et PINET, Saumur.

L'UNION

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie Fondée en 1828.

Capital social, Réserves et Primes à recevoir :

69,170,000 francs.

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le feu du Ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Établie depuis cinquante-six ans, elle garantit plus de neuf Millions 300 millions de valeurs, et, en remboursant cent quinze Millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. — Elle a nommé pour son représentant, à Saumur, M. Louis BONNEAU, 33, rue d'Alsace. (211)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaupaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

ON DEMANDE

DES

OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur

BERNANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^{ie}, Succ^{rs}, 31, Rue Boinod, Paris (ancien Faubourg Poissonnière, 144) PRIX : 5 FRANCS.



SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	76 35	75 55	Est	736 25	736 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512	513
3 % amortissable	77 35	77 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	507 50	Est	350	351 50
3 % — (nouveau)	76 70	76 60	Midi	1133 75	1136 25	— 1865, 4 %	517	517 75	Midi	358 75	359
4 1/2 %	104 50	104 50	Nord	1690	1691 25	— 1869, 3 %	304	405	Nord	364 75	364 50
4 1/2 % (nouveau)	106 12	106 25	Orléans	1323 75	1325	— 1871, 3 %	393	390	Orléans	357 25	358 25
Obligations du Trésor	308 75	309 75	Ouest	815	812 50	— 1875, 4 %	516 50	513	Ouest	353	358
Banque de France	5115	5125	Compagnie parisienne du Gaz.	1430	1447 50	— 1876, 4 %	517	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	366 25	364 50
Société Générale	480	478 75	Canal de Suez	4982 50	4995	Bons de liquid. Ville de Paris.	524	524	Paris-Bourbonnais	361	362 50
Comptoir d'escompte	931 25	931 25	C. gén. Transatlantique	485	487 50	Obligations communales 1879.	445	444	Canal de Suez	599	599
Crédit Lyonnais	545	547 50			Obligat. foncières 1879 3 %	446	447				
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1230	1240			Obligat. foncières 1883 3 %	344	345				
Crédit mobilier	340	340									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,